



Mairie de Combs-la-Ville  
Esplanade Charles De Gaulle  
C.S. 10570 - 77 383 Combs-la-Ville Cedex  
Tel. : 01 64 13.16.00  
Fax : 01 60.18.06.15

Envoyé en préfecture le 15/04/2024  
Reçu en préfecture le 15/04/2024  
Publié le 15/04/2024  
ID : 077-217701226-20240412-2024\_113C-AR



## DECISION n° 2024 / M3.C

### SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CLOCHES ET HORLOGES DE L'EGLISE AVEC LA SOCIETE MAMIAS.

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°1 du 25 mars 2024 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'ensemble des attributions énoncées dans les alinéas 1 à 26 de l'article L 2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que cette délégation inclut notamment :

*de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de souscrire un contrat d'entretien des installations de cloches et horloges de l'Eglise.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** Le Maire de Combs-la-Ville décide de signer un contrat d'entretien des installations de cloches et horloges de l'Eglise avec la société MAMIAS sise 16 rue de Derrière la Montagne 77500 Chelles pour un montant annuel de 275,00 € HT et 330,00 € TTC et pour une durée de 4 ans.

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants ont été inscrits au budget de la Commune de Combs-la-Ville sur la nature 6156.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à la Préfète de Seine-et-Marne et publiée dans les formes légales.

**ARTICLE 4 :**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le *12 avril 2024*

**Pour le Maire empêché  
La 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire  
Marie-Martine SALLES**



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. M.", is written over the text area.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 077-217701226-20240412-2024\_113C-AR

